

Famille Ferdinand Nahimana  
C/O Laurence NYIRABAGENZI  
Square Jean Hayet, 46/3  
1070 Bruxelles  
BELGIQUE

Bruxelles, 30/11/2010

À Monsieur le Président du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR).

Nous avons reçu des autorités du Quartier pénitentiaire du TPIR au Mali la copie de la lettre que notre papa, Ferdinand Nahimana vous a adressée le 30/10/2010 (*voir cette lettre en annexe*).

Nous avons toujours été convaincus de son innocence. Mais après avoir lu cette lettre, nous avons été éclairés sur le déni de justice manifeste dont il est victime. À notre tour, nous nous adressons à vous qui êtes le responsable administratif et politique du TPIR et qui avez la charge de veiller à la bonne administration de la justice pénale internationale au sein de ce Tribunal. Nous vous demandons de sauver notre papa de l'injustice dans laquelle il est maintenu depuis plusieurs années.

En effet, il n'y a pas de doute que les juges de la Chambre d'appel ont expressément accordé crédit au témoignage du témoin expert Alison Des Forges "*transformé à l'occasion en témoin ordinaire*" dans le seul but de condamner injustement notre papa auquel un des juges de cette Chambre, le juge Théodor Meron, ne reproche ni massacre ou assassinat ni incitation à commettre de crime. Par conséquent, pareille condamnation n'est en rien pénale ; elle est totalement politique.

En décidant de sa condamnation, le TPIR a accédé à la volonté du régime du Président Paul Kagame de se débarrasser de son opposant de toujours, de celui qui a dit non au FPR lorsqu'en Octobre-Novembre 1990 il a tenté de le recruter et de l'utiliser contre le Rwanda. Nous considérons qu'en agissant ainsi à l'encontre de notre papa, le TPIR s'est écarté de sa mission et s'est transformé en outil d'oppression politique contre un innocent qu'il doit plutôt acquitter.

Voilà pourquoi nous recourrons à votre autorité pour vous demander de bien considérer la lettre que notre papa vous a adressée. Les propositions qu'elle contient permettront au TPIR de s'imposer comme une institution judiciaire privilégiant le droit et l'équité. En les concrétisant, vous nous sortirez, ainsi que d'autres affligés et victimes de l'injustice, du chagrin de chaque instant dû à la condamnation injuste de notre être chéri et de toutes les conséquences qui découlent de cette punition indue.

Nous demandons à toute personne morale et physique oeuvrant pour le triomphe de la justice et de l'équité d'exiger que le TPIR se saisisse des propositions avancées par Ferdinand Nahimana et trouve des mécanismes appropriés permettant de corriger l'erreur commise par la Chambre d'appel de ce Tribunal à son encontre.

Le peuple rwandais a trop souffert de l'injustice. Il ne faut pas que les rescapés innocents des massacres et des génocides survenus au Rwanda et dans la région des Grands lacs africains depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1990 soient à leur tour emportés par une mauvaise et injuste justice pénale internationale.

Monsieur le Président, sauvez notre papa de cette injustice et réhonorer la place du TPIR.

### **Signataires :**

Laurence Nyirabagenzi : épouse de Ferdinand Nahimana, les enfants, petits enfants, belle fille, beaux-fils, neveux et nièces de Ferdinand Nahimana vivant en Belgique.

### **Copies pour informations**

Au Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda (Arusha – Tanzanie)

Aux avocats de Nahimana

- Maître Jean-Marie Biju-Duval
- Maître Diana Ellis
- Maître Joanna Evans

A Ferdinand Nahimana, Prison du TPIR à Koulikoro, Mali

A l'Association des Avocats de la Défense au TPIR (ADAD), Arusha - Tanzanie

Au Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR) - Bruxelles

A l'Association DUKOMERE des familles des détenus du TPIR - Bruxelles

A Amnesty International - Belgique

A Human Rights Watch (HRW)

Aux médias et journalistes

A toute personne éprise de justice pour le Rwanda